

Tout au long de ces négociations, **FO** a porté avec détermination la nécessité que ces NAO puissent permettre de reconnaître et valoriser les efforts collectifs ainsi que l'engagement constant des salariés face aux nombreux défis rencontrés.

Pour **FO**, les bons résultats obtenus et la satisfaction exprimée par notre principal client à l'égard de notre entreprise sont directement liés à l'implication exemplaire des salariés.

Selon la direction, l'inflation est en baisse par rapport à la dernière NAO, les incertitudes sur la chaîne d'approvisionnement persistent et les objectifs de montée en cadence sont à risques. Dans ce contexte, elle adopte une projection très prudente et estime que ses marges de manœuvre contractuelles se sont réduites, ce qui se traduit par une enveloppe globale inférieure à la précédente NAO.

## Revendications d'augmentations de salaires

- **FO** a ouvert les négociations en demandant une augmentation de 4 % (AG + AI) pour l'ensemble des salariés, cadres et non-cadres, avant d'ajuster ensuite notre demande à 2,5 % (AG + AI) avec une augmentation générale (AG) d'au minimum 1,5%.
- **FO** a revendiqué que les cadres puissent également bénéficier d'une augmentation générale, au même titre que les non-cadres. Cette revendication a malheureusement été rejetée par la direction.

## Revendications sociales obtenues par **FO** :

- Possibilité de fractionner les jours enfants malade en demi-journées.
- Possibilité de bénéficier d'une journée de déménagement par an.
  - La direction a décidé d'accorder cette journée uniquement sous forme d'aménagement du temps de travail, et seulement pour les salariés occupant des emplois A1 à D8.1, ces derniers ne disposant pas de RTT.
- Possibilité de choisir chaque année le mode de versement du 13<sup>e</sup> mois : mensualisé ou versé en deux fois.

### Graphique banque de France

#### Hausse moyenne des salaires en France comparé à la hausse de l'inflation et du SMIC



Comme l'illustre ce graphique, depuis la crise sanitaire, les salaires ont évolué moins rapidement que l'inflation et que le SMIC dans la grande majorité des entreprises, y compris dans la notre.

Pour **FO**, la perte de pouvoir d'achat n'a pas encore été pleinement compensée et il est **indispensable** d'engager un rattrapage dans les prochaines années, tout en tenant compte de la réalité économique.

Dans cette logique, même si l'inflation s'établit actuellement à 0,93 %, pour **FO** il est impératif d'avoir une augmentation générale pour les non-cadres de minimum 1,5 %.

Nous souhaitons que l'AG soit assortie d'une **AG mini de 35 euros bruts**, afin d'assurer une revalorisation proportionnellement plus favorable aux plus bas salaires, proportionnellement plus touchés par l'inflation compte tenu de leur pouvoir d'achat plus limité.

Prochaine réunion mercredi 14/01/26 à 15H



Ne pas jeter sur la voie publique



[forceouvriere.das@gmail.com](mailto:forceouvriere.das@gmail.com)